

Hauteluçe	Esteban	LAGIER
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montailleur	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame des Millières	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Rognaix	Monique	NAGORNY
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Thénésol	Nicolas	BERNARD DUGUET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Agnès	CHEVALIER GACHET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Véronique	DENOISIÉ
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO
Villard sur Doron	Thomas	BRAY

Délégués suppléants présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Notre Dame de Bellecombe	Kévin	MOLLIER

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	Albertville	Ayant donné pouvoir à Muriel THEATE
Morgan CHEVASSU	Albertville	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Julien COINTY	Albertville	Ayant donné pouvoir à Pascale MARTINOT
Bérénice LACOMBE	Albertville	Ayant donné pouvoir à Florian NICOLLE
Pascale MASOERO	Albertville	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Elodie MOREL	Albertville	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL (jusqu'à la délibération n° 58)
Pascale VOUTIER REPELLIN	Albertville	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Christian TROMBERT	Gilly-sur-Isère	Ayant donné pouvoir à Irène CHAPUY
Valérie REVET	Mercury	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Sandra BOUZON	Saint Vital	Ayant donné pouvoir à Pierre SOTO
Sandrine BERTHET	Tournon	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET
Mathieu BERTOLINI	Ugine	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Finances - Budget annexe de la Halle Olympique de la Communauté d'Agglomération Arlysère – Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Philippe GARZON

Conformément à l'article 205 de la Loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au 30 juin 2026, au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au Compte Administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

- Le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- Le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- La CA Arlysère a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025,

Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

Section de fonctionnement

Chapitre	CA 2024	BP VOTE 2025	TOTAL CREDITS 2025	CA 2025
011 - Charges à caractère général	1 012 807,56	1 008 064,00	992 744,00	917 304,27
012 - Charges de personnel et frais assimilés	461 977,84	521 953,00	536 953,00	524 536,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	64 110,00	95 168,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre	158 591,92	181 978,00	206 000,00	205 243,90
65 - Autres charges de gestion courante	29 893,47	35 000,00	62 339,00	62 338,89
66 - Charges financières	279 817,88	258 000,00	252 100,00	250 343,57
67 - Charges spécifiques	16 591,65	5 000,00	20 000,00	16 483,90
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 959 680,32	2 074 105,00	2 165 304,00	1 976 250,53
013 - Atténuations de charges	17 152,12	9 212,00	9 212,00	15 796,66
042 - Opérations d'ordre de transfert entre	2 087,00	2 087,00	47 287,00	47 251,00
70 - Produits des services, du domaine et v	729 699,49	620 000,00	620 825,00	413 010,01
75 - Autres produits de gestion courante	1 447 334,13	1 442 806,00	1 453 606,00	1 608 911,97
77 - Produits spécifiques	7 846,13	0,00	34 374,00	41 673,92
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 204 118,87	2 074 105,00	2 165 304,00	2 126 643,56

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2025, un excédent de 150 393.03 €

Section d'investissement

Chapitre	CA 2024	BP VOTE 2025	TOTAL CREDITS 2025	CA 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'inve	0,00	0,00	382 550,49	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre	2 087,00	2 087,00	47 287,00	47 251,00
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	6 645,00	6 642,66
16 - Emprunts et dettes assimilées	237 516,26	244 000,00	251 475,00	251 474,01
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	40 000,00	20 000,00	4 252,43
21 - Immobilisations corporelles	262 889,32	273 900,00	538 397,42	291 345,45
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	502 492,58	559 987,00	1 246 354,91	600 965,55
021 - Virement de la section de fonctionn	0,00	64 110,00	95 168,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre	158 591,92	181 978,00	206 000,00	205 243,90
10 - Dotations, fonds divers et réserves	173 969,98	0,00	244 438,55	244 438,55
13 - Subventions d'investissement	500 000,00	313 899,00	700 748,36	285 485,65
RECETTES D'INVESTISSEMENT	832 561,90	559 987,00	1 246 354,91	735 168,10

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2025, un excédent de 134 202.55 €

Globalement, la balance du Compte Financier Unique s'équilibre comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement			TOTAL
	Réalisé 2025	Réalisé 2025	RAR	Total investis.	
Recettes	2 126 643,56	735 168,10	17 821,37	752 989,47	2 879 633,03
Dépenses	1 976 250,53	600 965,55	115 948,38	716 913,93	2 693 164,46
Résultat exercice 2025	150 393,03	134 202,55	-98 127,01	36 075,54	186 468,57
Résultat antérieur reporté		-382 550,49		-382 550,49	-382 550,49
Résultat de clôture	150 393,03 €	-248 347,94 €	-98 127,01 €	-346 474,95 €	-196 081,92 €

M. le Président quitte la séance et laisse la présidence à Philippe GARZON.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve le Compte Financier Unique du Budget annexe de la Halle Olympique de la CA Arlysère tel que présenté ci-dessus ;*
- *reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;*
- *arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Vice-Président
Philippe GARZON

